ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(17)/58/Rev.1

20 décembre 2017

(17-7095)

Conférence ministérielle
Onzième session
Buenos Aires, 10-13 décembre 2017

Original: anglais

DÉCLARATION MINISTÉRIELLE CONJOINTE

DÉCLARATION SUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME DE TRAVAIL INFORMEL DE L'OMC POUR LES MPME

Révision[1]

La communication ci-après, datée du 19 décembre 2017, est distribuée à la demande des délégations ci-après: Afghanistan; Albanie; Antigua-et-Barbuda; Argentine; Australie; Belize; Brésil; Brunéi Darussalam; Canada; Chili; Chine; Colombie; Costa Rica; Côte d'Ivoire; Dominique; El Salvador; Équateur; ex-République yougoslave de Macédoine; Fédération de Russie; Grenade; Guatemala; Guyana; Honduras; Hong Kong, Chine; Islande; Israël; Japon; Kazakhstan; Kenya; Liechtenstein; Malaisie; Mexique; Monténégro; Myanmar; Nicaragua; Nigéria; Norvège; Nouvelle-Zélande; Pakistan; Panama; Paraguay; Pérou; Philippines; Qatar; RDP lao; République de Corée; République de Moldova; République dominicaine; République kirghize; Royaume de Bahreïn; Saint-Kitts-et-Nevis; Saint-Vincent-et-les Grenadines; Sainte-Lucie; Singapour; Suisse; Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu; Turquie; Union européenne; Uruguay; et Viet Nam.

Nous, les Chefs de délégation représentant les Membres de l'OMC ci-après: Afghanistan; Albanie; Antigua-et-Barbuda; Argentine; Australie; Bahreïn, Royaume de; Belize; Brésil; Brunéi Darussalam; Canada; Chili; Chine; Colombie; Corée, République de; Costa Rica; Côte d'Ivoire; Dominique; El Salvador; Équateur; ex-République yougoslave de Macédoine; Fédération de Russie; Grenade; Guatemala; Guyana; Honduras; Hong Kong, Chine; Islande; Israël; Japon; Kazakhstan; Kenya; Liechtenstein; Malaisie; Mexique; Moldova, République de; Monténégro; Myanmar; Nicaragua; Nigéria; Norvège; Nouvelle-Zélande; Pakistan; Panama; Paraguay; Pérou; Philippines; Qatar; RDP lao; République dominicaine; République kirghize; Saint-Kitts-et-Nevis; Saint-Vincent-et-les Grenadines; Sainte-Lucie; Singapour; Suisse; Territoire douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu; Turquie; Union européenne; Uruguay; et Viet Nam, nous sommes réunis à Buenos Aires, dans le cadre de la onzième Conférence ministérielle de l'OMC (CM11).

Durant la onzième Conférence ministérielle de l'OMC, nous avons souligné le rôle que jouent les micro, petites et moyennes entreprises (MPME) dans les économies nationales des Membres de l'OMC, qui n'est pas proportionné à leur part dans le commerce international.

Nous avons aussi souligné l'importance de promouvoir la participation des MPME au commerce international, comme contribution notable à un résultat pertinent pour l'OMC en matière de développement.

Nous réaffirmons notre engagement, conformément au Programme de travail proposé figurant dans notre projet de Décision ministérielle WT/MIN(17)/24/Rev.1, de favoriser les solutions horizontales et non discriminatoires susceptibles d'apporter des avantages pour la participation des

[1] La présente révision vise à ajouter la Côte d'Ivoire, le Guyana et le Nigéria.

MPME au commerce international, en tenant compte des besoins spécifiques des pays en développement et des PMA.

Nous avons proposé une discussion globale et stratégique sur les MPME dans le cadre de l'OMC, en tant que contribution au niveau multilatéral pour surmonter les obstacles liés aux opérations de commerce extérieur, qui représentent une charge importante pour les MPME désireuses de participer au commerce international.

Nous constatons à ce stade qu'il existe un consensus large et croissant sur le fait que les MPME appellent une plus grande attention de la part du système commercial multilatéral, en particulier de l'OMC.

À la lumière des débats au niveau ministériel, nous reconnaissons que certains Membres doivent poursuivre l'analyse et les discussions en cherchant la meilleure façon d'aborder leurs préoccupations et leurs objectifs.

À cet égard, nous **avons décidé de créer à l'OMC un Groupe de travail informel sur les MPME** ouvert à tous les Membres et nous continuerons d'œuvrer en faveur d'un résultat multilatéral visant à établir un programme de travail formel pour les MPME à la prochaine Conférence ministérielle.

Dans la plus grande transparence, le Groupe examinera, entre autres, les questions pertinentes pour les MPME concernant l'amélioration de l'accès à l'information pour les MPME; les moyens de promouvoir un environnement réglementaire plus prévisible pour les MPME; la réduction des coûts du commerce, y compris dans des domaines tels que la facilitation des échanges, le transport et la logistique, et les procédures et prescriptions en rapport avec l'origine; la promotion, y compris par le biais de la coopération avec d'autres institutions multilatérales, d'un meilleur accès au financement du commerce pour les MPME; l'identification des questions présentant un intérêt particulier pour les MPME qui pourraient être abordées dans les rapports de l'OMC sur les politiques commerciales; et l'examen de la manière dont les initiatives en matière d'assistance technique et de renforcement des capacités pourraient tenir compte des besoins et des défis liés au commerce des MPME.

Le **Groupe de travail informel sur les MPME à l'OMC** continuera de donner périodiquement aux Membres des informations sur ses travaux et discussions lors des réunions des Chefs de délégation, des réunions du Conseil général et de la Conférence ministérielle, et de communiquer avec les autres Membres pour les inviter à se joindre au Groupe compte tenu de l'importance de notre initiative.

_____